

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 11 mars 2025

Afférents au CM : 11 Présents : 8 Votants : 9

SÉANCE DU 21 MARS 2025

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 21 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

PRÉSENTS : Marie-Thérèse GIRY, Mireille BROTTES, Carole PALLANCHE, Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Jonathan JACQUET, Delphine JACQUET

POUVOIR : Hubert COUDOUR représenté par Cédric SOUCHON, Ophélie BERNARD représentée par Aurélie THOMAS

ABSENT : Clément VERNIN

SECRÉTAIRE : Cédric SOUCHON

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération numéro DE_015_2023 du 6 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique, présenté par Madame Mireille BROTTES, 1^{ère} adjointe ;

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025

Date de réception de l'AR: 25/03/2025

042-214200354-DE_007_2025-DE

A G E D I

de des informations clés sur la situation financière de

la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Cezay
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire n'a pas pris part au vote.

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

À Cezay, le vendredi 21 mars 2025

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

Le Secrétaire, Cédric SOUCHON

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025

Date de réception de l'AR: 25/03/2025

042-214200354-DE_007_2025-DE

A G E D I